

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 19 octobre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :

**Projets 2023**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été proposé d'arrêter une liste de propositions et que la liste définitive des projets d'investissements 2023 soit arrêtée lors du conseil municipal suivant.

Pour rappel, les pistes évoquées sont :

- La rénovation de la maison 11 rue Kreisker en logement communal,
- la réhabilitation de la salle de l'ancien presbytère,
- des travaux d'amélioration de l'extension du cimetière,
- des travaux de signalisation visant à améliorer la sécurité routière au Guiaudet,
- des travaux de réfection de toiture de la mairie,
- le ravalement des façades de la bibliothèque et du logement attenant
- des travaux d'isolation des logements communaux et de l'école.

Après ce temps de réflexion, il est nécessaire d'arrêter la liste définitive des projets 2023 afin de rechercher les financements possibles.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- arrête pour les projets 2023,
  - les travaux d'amélioration de l'extension du cimetière
  - des travaux de signalisation visant à améliorer la sécurité routière au Guiaudet ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer tout dossier de demande de financement en lien avec ces opérations ;
- précise que chaque demande de financement pourra être validée postérieurement à son dépôt par une délibération spécifique.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.

Pour extrait conforme,
<b>Le Maire, Philippe LE JONCOUR</b>